

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2025-D002

### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - 2025 - Association ATRE Chantiers

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les difficultés de recrutement du personnel pour le remplacement d'agents technique ou d'animation, indisponibles

Vu les remplacements effectués précédemment par l'association de l'ATRE,

Vu la proposition en date du 24/12/2024,

Considérant la nécessité de palier aux absences des agents pour raison de congés annuels, de congés de maladies ou de formation,

### **DECIDE**

**Article n° 1 :** L'Association ATRE CHANTIERS, dont le siège social est situé à Château du loir - 72500 Montval-sur-Loir - 38 route de château du Loir - est retenue pour la mise à disposition de personnel pour les remplacements suivants :

- Agent de restauration - Aide de cuisine
- Entretien des locaux
- Agent polyvalent d'animation - Périscolaire.

**Article n° 2 :** Le coût unitaire de cette mise à disposition est de 22.50€ de l'heure à compter du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. La facturation s'établit en fonction des heures réelles effectuées par l'agent de remplacement.

Une cotisation annuelle de 15€ sera à payer lors de la première facture.

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 11/01/2025  
Le Maire,  
Monique TROTIN

